

Avis d'affichage



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
CONCOURS

COLS BLEUS

ARBORICULTRICE / ARBORICULTEUR

SERVICE DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES
DIVISION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

TEMPORAIRE

NUMÉRO DE CONCOURS

BLEUT-038-2026

PRÉAMBULE

Joindre la Ville de Sherbrooke, c'est choisir une carrière au service du public au sein d'une organisation profondément engagée dans la transition écologique et la protection de ses espaces verts. C'est intégrer une équipe qui place la nature et la qualité de vie au cœur de ses actions.

Au sein de la Division des parcs et des espaces verts, vous contribuez chaque jour à rendre Sherbrooke plus verte, plus belle et plus durable. Votre savoir-faire sera reconnu et vous évoluerez dans un milieu de travail humain, collaboratif et motivé par le désir de créer un environnement sain pour toute la communauté.

DÉFIS PROPOSÉS

À titre d'arboricultrice ou d'arboriculteur pour la Ville de Sherbrooke, vous jouerez un rôle clé dans la préservation, la mise en valeur et l'harmonisation du couvert végétal urbain. Votre expertise contribuera directement à maintenir des arbres en santé, sécuritaires et esthétiques dans l'ensemble du territoire.

Plus précisément, vous serez appelé(e) à :

- Réaliser la taille d'arbres, de haies et d'arbustes afin de leur donner une forme appropriée, d'encourager leur croissance et d'assurer une structure vigoureuse et durable.
- Évaluer l'état des arbres pour déterminer les interventions nécessaires et recommander les meilleures pratiques d'entretien visant à préserver leur santé.
- Planter et transplanter des arbres, des haies et des arbustes pour soutenir l'aménagement et le renouvellement des espaces verts.
- Procéder à l'abattage d'arbres lorsque requis, à l'extraction de souches et au débitage du bois et des débris.

Ce nouveau défi vous interpelle? Il est temps de postuler!

NOTRE OFFRE

Des conditions plus qu'intéressantes vous sont offertes :

- La possibilité de travailler majoritairement dans votre spécialité en arboriculture, tout en profitant d'occasions de diversifier

- vos tâches ou de soutenir d'autres équipes municipales lorsque les besoins saisonniers évoluent.
- Un taux horaire variant entre 21.41 \$ et 34.82 \$, selon la fonction exercée et l'expérience.
 - Des vacances pouvant aller jusqu'à 6 semaines dès votre embauche, selon l'expérience.
 - L'accès à un programme complet d'avantages sociaux et à un régime de retraite à prestations déterminées selon les conditions en vigueur.
 - Le transport en commun gratuit avec la Société de transport de Sherbrooke (programme Boulobus).
 - Programme d'aide au personnel.

PROFIL RECHERCHÉ

Vous détenez un diplôme d'études professionnelles (DEP) en arboriculture-élagage ainsi qu'une carte valide en santé et sécurité sur les chantiers de construction.

Vous possédez également un permis de conduire de classe 3F ou vous vous engagez à l'obtenir dans un délai préétabli.

Reconnu(e) pour la qualité de votre technique de travail, vous appliquez rigoureusement les normes de santé et sécurité dans toutes vos interventions. Vous vous démarquez par votre sens de l'observation, votre autonomie et votre capacité à collaborer efficacement au sein d'une équipe.

Votre jugement et votre souci du travail bien fait contribuent à garantir des opérations sécuritaires et professionnelles.

POSTULER

Postulez d'ici le 19 juillet 2026, 23 h 59.

Cet emploi vous intéresse? Vous n'êtes pas déjà sur le site de la Ville de Sherbrooke? Visitez le site sherbrooke.ca/emplois dans la section « Emplois disponibles » pour accéder au portail de recrutement.

Vous êtes sur le portail et vous voulez postuler? Cliquez sur le bouton « Postuler » en haut à gauche de votre écran.

Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

[Comment postuler?](#)

LA VILLE S'ENGAGE

La Ville de Sherbrooke souscrit aux [principes d'égalité en emploi](#) et invite les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est exigée pour les diplômés obtenus hors du Québec.

